



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 02/12/2020

### RÉOUVERTURE DES COMMERCES ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

Le 24 novembre, le président de la République a annoncé une adaptation du confinement du 28 novembre au 15 décembre compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire. Ainsi, l'ensemble des commerces non alimentaires qui étaient fermés ont pu rouvrir depuis le samedi 28 novembre.

Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour soutenir les petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19. Parmi ces mesures de soutien, le fonds de solidarité a été accordé à presque 20 000 entreprises en Charente-Maritime, pour un montant de 69 millions d'€.

Le formulaire de demande du Fonds de solidarité pour la période de confinement de novembre est disponible le 4 décembre.

A cette occasion, le préfet de la Charente-Maritime, le président de la CCI de La Rochelle et le directeur départemental des finances publiques iront à la rencontre de plusieurs commerces du centre-ville de La Rochelle, appartenant à des secteurs d'activité touchés par une fermeture administrative.

***La presse est cordialement invitée à suivre ces rencontres :  
vendredi 4 décembre 2020 à 11h,  
place Verdun (côté rue Chaudrier), La Rochelle***

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)